

Zeitschrift:	Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber:	Chancellerie d'État du canton de Berne
Band:	17 (1878)
Register:	Table alphabétique des matières

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Table alphabétique des matières

contenues

dans le tome XVII (nouvelle série) du Bulletin
des lois, décrets et ordonnances du canton
de Berne.

1878.

A.

Pages.

<i>Aarberg.</i> Décret conférant la qualité de personne juridique à l'Hôpital de district à —	182
<i>Affranchissement</i> des correspondances échangées par les autorités suisses, allemandes, bavaroises et wurtembergeoises. Arrangement y relatif	62
<i>Arrangement</i> concernant l'échange des lettres avec valeurs déclarées	349
<i>Arrangement</i> concernant l'échange des mandats de poste	358
<i>Asile des vieillards à Berne.</i> Décret supprimant la qualité de personne juridique conférée à cet hospice	63
<i>Aspirants au diplôme d'instituteur secondaire.</i> Règlement concernant l'examen des — .	195

B.

	Pages.
<i>Berne.</i> Décret concernant le remplacement du Président du tribunal de ce district	325
— Décret conférant la qualité de personne juridique à la Société de secours aux ma- lades de la ville	327

C.

<i>Cautionnements des secrétaires de préfecture et des greffiers des tribunaux.</i> Ordonnance con- cernant les —	179
<i>Chasse.</i> Loi modifiant la loi de 1832 sur la —	104
<i>Chemins de fer.</i> Loi complémentaire modifiant l'art. 9 de la loi fédérale du 23 décembre 1872	216
— Loi fédérale concernant la police des —	218
<i>Chemins de fer des Alpes.</i> Loi fédérale leur accordant des subventions	364
<i>Chevaux de cavalerie.</i> Ordonnance sur les —	241
<i>Cimetières.</i> Circulaire concernant l'agrandisse- ment des —	319
<i>Convention de commerce</i> entre la Suisse et la Roumanie	329
<i>Convention postale universelle</i>	332

D.

<i>Demi-caissons d'infanterie</i> des bataillons de carabiniers et des bataillons de fusiliers combinés. Ordonnance sur leur répartition au parc de dépôt	269
--	-----

	Pages.
<i>Déserteurs et réfractaires étrangers.</i> Circulaire du Conseil-exécutif aux préfets concernant les —	270
<i>Dürrenwald.</i> Ordonnance plaçant ce ruisseau sous la surveillance de l'Etat	311

E.

<i>Ecole des beaux-arts à Berne.</i> Convention entre cette école et la Direction de l'Education	77
<i>Ecoles de travail pour filles.</i> Loi sur les —	312
<i>Eggiwyl.</i> Ordonnance plaçant le ruisseau dit Berggraben sous la surveillance de l'Etat	290
<i>Emoluments des secrétariats de préfecture et des greffes des tribunaux.</i> Décret concernant les —	139
<i>Emoluments judiciaires revenant au fisc.</i> Tarif des —	143
<i>Emoluments fixes des secrétariats de préfecture.</i> Tarif des —	153
<i>Emoluments des secrétariats de préfecture et des greffes des tribunaux.</i> Ordonnance concernant la perception des —	166
<i>Emprunts de l'Etat.</i> Arrêté renfermant le relevé des principales conditions de ces divers emprunts	64
<i>Etat civil.</i> Décret d'exécution pour la loi fédérale sur l'état civil et le mariage	1

F.

<i>Feuille officielle française.</i> Arrêté y relatif . . .	289
<i>Foires et marchés.</i> Loi sur les —	98

	Pages
<i>Foires et marchés.</i> Ordonnance pour l'exécution de la loi du 24 mars 1878 sur les — .	228
<i>Frais de bureau des préfets et des présidents de tribunaux.</i> Règlement y relatif	262
<i>Frais de surveillance des districts francs pour la chasse au gibier de montagne.</i> Arrêté fédéral y relatif	323

G.

<i>Greffes des tribunaux.</i> Loi sur les secrétariats de préfecture et les —	83
<i>Gymnastique.</i> Ordonnance pour l'introduction de cet enseignement	277
— Ordonnance sur la formation des instituteurs pour cet enseignement	282
— Prescriptions concernant les dispenses de cette instruction	285

H.

<i>Horaires de chemins de fer.</i> Règlement concernant la présentation, l'examen et l'approbation des —	68
--	----

I.

<i>Impôt du revenu.</i> Arrêté modifiant quelques dispositions de l'ordonnance du 2 août 1866	74
<i>Indemnités pour les secrétaires de préfecture et les greffiers des tribunaux.</i> Ordonnance concernant les —	176
<i>Indemnités de route</i> pour les troupes fédérales. Ordonnance y relative	306

J.

	Pages.
<i>Juge d'instruction.</i> Voir <i>Porrentruy.</i>	

L.

<i>Laufon.</i> Décret conférant la qualité de personne juridique à l'Ecole secondaire du district de —	117
<i>Limites communales.</i> Décret sur la rectification des —	275

M.

<i>Mesures de 4 et de 3 décilitres.</i> Règlement concernant l'introduction des —	59
---	----

O.

<i>Officiers et sous-officiers.</i> Ordinance concernant la nomination et la promotion des — .	30
<i>Organisation militaire fédérale.</i> Loi fédérale suspendant l'exécution de diverses dispositions de cette organisation	224

P.

<i>Permis pour ouvrages exécutés le long des eaux à l'usage de l'industrie.</i> Circulaire y relative	291
<i>Phylloxera.</i> Règlement d'exécution concernant les mesures contre le —	112
<i>Porrentruy.</i> Décret établissant un juge d'instruction spécial pour le district de — . . .	239
<i>Président du tribunal.</i> Voir <i>Berne.</i>	

	Pages.
<i>Professions ambulantes.</i> Loi sur les foires et marchés et sur les —	98
<i>Professions de médecin, de pharmacien et de vétérinaire.</i> Loi fédérale concernant l'exercice des —	106
<i>Professions de médecin, de pharmacien et de vétérinaire.</i> Règlement concernant l'organisation provisoire du Comité directeur et des examens fédéraux pour les — . . .	184
<i>Professions ambulantes.</i> Ordonnance pour l'exécution de la loi du 24 mars 1878 sur les foires et marchés et sur les —	228

R.

<i>Rüthi.</i> Décret concernant l'incorporation d'une partie de cette commune à la paroisse de Thurnen	119
--	-----

S.

<i>Secrétariats de préfecture.</i> Loi sur les — . . .	83
<i>Secrétaires de préfecture.</i> Décret concernant leurs attributions et leurs devoirs	121
<i>Sumiswald.</i> Décret conférant la qualité de personne juridique à l'hôpital de district à —	115
<i>Supplément de soldé</i> pour sous-officiers et soldats appelés à d'autres cours que ceux de leur corps. Arrêté du Conseil fédéral fixant le —	268

T.

	Pages.
<i>Tarif des émoluments judiciaires revenant au fisc</i>	143
<i>Tarif des émoluments fixes des secrétariats de préfecture</i>	153
<i>Tarif pour la Feuille officielle</i>	292
<i>Taxe d'exemption du service militaire. Loi fédérale sur la</i> —	295
<i>Taxe d'exemption du service militaire. Règlement d'exécution pour la loi fédérale sur la</i> —	301
<i>Toggeli. Ordonnance plaçant ce ruisseau sous la surveillance de l'Etat</i>	274
<i>Traitements des secrétaires de préfecture et des greffiers des tribunaux. Décret concernant les</i> —	120
<i>Traité d'amitié, de commerce et d'établissement entre la Confédération suisse et le Royaume des Pays-Bas</i>	264
<i>Transport des journaux. Loi fédérale concernant la taxe pour le</i> —	214

U.

<i>Union postale universelle</i>	332, 349, 358
--	---------------

Z.

<i>Zone forestière fédérale. Arrêté concernant le triage des forêts protectrices et des autres forêts dans la partie du canton qui appartient à cette zone</i>	287
--	-----

